

Expression d'intérêt

L'observation Globale de la Journée Mondiale de l'Habitat 2023 et 2024

novembre 2022

Contexte

ONU-Habitat invite les villes à exprimer leur intérêt pour accueillir l'observation Globale de Journée mondiale de l'habitat en 2023 et en 2024.

was established in 1985 by General Assembly resolution 40/202 and first celebrated in 1986. The purpose of World Habitat Day is to reflect on the state of our towns and cities, and on the basic right of all to adequate shelter. It is celebrated on the first Monday of October each year.

La **Journée mondiale de l'habitat** a été créée en 1985 par la résolution 40/202 de l'Assemblée générale et a été célébrée pour la première fois en 1986. L'objectif de la Journée mondiale de l'habitat est de réfléchir à l'état de nos villes et au droit fondamental de tous à un logement adéquat. Elle est célébrée le premier lundi d'octobre de chaque année.

La Journée mondiale de l'habitat vise à inciter tous les niveaux de gouvernement et les autres parties prenantes à partager les meilleures pratiques et actions pour améliorer la qualité de vie dans les villes. Cela inclut des actions visant à faire progresser le nouvel agenda urbain et les dimensions urbaines des objectifs de développement durable (ODD), en particulier le ODD11 qui vise à rendre les villes et les établissements humains sûrs, inclusifs, résilients et durables. Plus d'informations sur <https://urbanoctober.unhabitat.org/whd>.

Chaque année, la Journée mondiale de l'habitat se concentre sur un thème particulier afin de mettre en lumière un aspect particulier de l'urbanisation durable et de partager les actions et innovations mondiales et locales des partenaires pour améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines et les établissements humains.

ONU-Habitat, en tant que point focal pour l'urbanisation durable dans le système des Nations Unies, coordonne la célébration de la Journée mondiale de l'habitat dans le monde entier. Une ville hôte différente est choisie pour célébrer l'observance mondiale chaque année, 29 villes ayant accueilli l'observance mondiale depuis 1985.

ONU-Habitat invite les villes à exprimer leur intérêt pour accueillir la Journée mondiale de l'habitat qui se tiendra le **Mardi 2 octobre 2023** et le **Lundi 7 octobre 2024**.

Lien vers le prix d'honneur d'ONU-Habitat

L'un des temps forts de la Journée mondiale de l'habitat est la remise du prix d'honneur d'ONU-Habitat, qui récompense les meilleures pratiques. Lancé en 1989, le prix d'honneur est l'un des prix les plus prestigieux au monde dans le domaine des établissements humains. Il célèbre les initiatives qui ont apporté des contributions exceptionnelles telles que les actions visant à améliorer les logements abordables et l'accès équitable aux services de base, les initiatives d'atténuation du changement climatique et celles visant à fournir de meilleurs moyens de subsistance aux personnes vulnérables, notamment les personnes déplacées et les personnes vivant dans la pauvreté dans les villes, les agglomérations et les établissements humains. Le prix est décerné à un maximum de cinq lauréats chaque année, suite à un appel de candidatures lancé par ONU-Habitat.

En plus du prix d'honneur, l'hôte est encouragé à profiter de l'occasion de l'Observation globale pour reconnaître les meilleures pratiques dans le pays et promouvoir de nouvelles politiques, programmes et initiatives urbaines importantes en vue d'une urbanisation durable dans le pays.

Objectif

La Journée mondiale de l'habitat vise à sensibiliser la communauté internationale aux tendances, aux défis, aux visions et aux solutions ou meilleures pratiques durables en matière d'urbanisation et à rappeler au monde que nous avons tous le pouvoir et la responsabilité de façonner l'avenir de nos villes et villages en leur offrant un meilleur environnement et une meilleure qualité de vie.

Participation

ONU-Habitat prend l'initiative d'inviter et de mobiliser le système des Nations unies, les organisations internationales concernées, la société civile et toutes les autres parties prenantes à la Journée mondiale de l'habitat.

La ville et le pays de l'Observation globale prennent l'initiative d'organiser l'événement principal en collaboration avec d'autres partenaires. L'hôte peut inviter d'autres parties prenantes dans le pays et la région, comme des ministres et des maires, à participer et à soutenir l'Observation globale. Le grand public de la ville, du pays et du monde entier sera encouragé à s'impliquer, notamment par le biais de plateformes mondiales, y compris les médias sociaux et la diffusion en direct.

L'hôte fournit également une contribution financière à ONU-Habitat pour la mobilisation de la communauté internationale et d'autres parties prenantes afin de garantir la visibilité mondiale de l'événement.

Les détails des engagements, des rôles et des responsabilités d'ONU-Habitat et de l'hôte seront décrits dans un accord de contribution qui sera signé par toutes les parties concernées.

Contribution financière

Pour que la Journée mondiale de l'habitat puisse être célébrée en 2023 ou en 2024, l'hôte doit fournir une contribution en espèces de 400 000 dollars (quatre cent mille dollars américains) à ONU-Habitat.

Cette contribution est utilisée pour la planification, la mobilisation des parties prenantes, les activités de sensibilisation, le site web, les médias sociaux, la conception, la communication, l'édition, le développement de programmes, le soutien aux opérations, les rapports et l'évaluation, ainsi que pour la participation des lauréats du "Scroll of Honour". Enfin, elle soutient la promotion et la communication de la Journée mondiale de l'habitat dans le cadre de l'Octobre urbain.

En outre, la ville hôte est tenue de fournir une contribution en nature du lieu avec ses installations, son espace d'exposition et ses services, la sécurité dans la ville autour et à l'intérieur du lieu, l'interprétation de l'anglais vers la langue locale ou d'autres langues des intervenants de haut niveau, besoins opérationnels et logistiques avec les ressources humaines respectives (pour information voir Annexe 1).

Processus et critères de sélection

La sélection de l'hôte sera faite par un comité interne d'ONU-Habitat. Le choix de l'hôte de la Journée mondiale des villes sera guidé par :

- La démonstration de bonnes pratiques dans le pays et la ville d'accueil en matière d'urbanisation durable et de thème de la Journée mondiale de l'habitat.
- L'équilibre géographique basé sur les lieux des précédentes observations des Journées mondiales des villes.
- La démonstration de la capacité et de l'engagement financier à remplir les conditions décrites ci-dessus et fournies plus en détail dans le guide d'accueil de la Journée mondiale de l'habitat ci-joint.
- L'expérience de l'accueil d'événements internationaux, y compris des événements en rapport avec les questions urbaines.
- L'accessibilité de la ville pour les délégués internationaux.

Theme

Le thème de la **Journée mondiale de l'habitat 2023** sera lié **aux économies urbaines résilientes : les villes comme moteurs de la croissance et de la reprise**. Il s'agira d'examiner comment les villes peuvent positionner leurs économies au profit des résidents. Compte tenu de l'importance de la contribution des villes à l'économie nationale, l'avenir de nombreux pays sera déterminé par la productivité de ses zones urbaines. Les villes jouent également un rôle majeur dans la reprise économique après les crises, qu'il s'agisse de COVID-19 ou de conflits.

Le thème de la **Journée mondiale de l'habitat 2024** sera lié à **l'engagement des jeunes pour créer un meilleur avenir urbain**. Le monde s'urbanise rapidement et, de nos jours, de nombreux citadins sont des jeunes, notamment dans certains pays d'Afrique et d'Asie. L'accent sera mis sur la façon dont nous pouvons engager la nouvelle génération dans la planification de leur présent et de leur avenir urbain par le biais de processus participatifs et d'opportunités de leadership local.

Activités

Les activités à entreprendre dans le cadre de l'Observation globale sont développées en fonction des ressources humaines et financières disponibles grâce à la contribution volontaire de l'hôte. Un programme sera élaboré conjointement avec l'hôte. ONU-Habitat fournira des outils et des kits de sensibilisation en ligne pour soutenir la mobilisation des partenaires et maximiser la portée. Les détails des activités prévues pour la Journée mondiale de l'habitat qui se déroulent dans le monde entier seront mis en ligne par ONU-Habitat sur son site web et sur les sites de médias sociaux et l'hôte et les partenaires seront encouragés à faire largement connaître leurs activités.

Calendrier

La date limite pour recevoir votre manifestation d'intérêt pour accueillir les Journées mondiales de l'habitat 2023 et 2024 est le 31 janvier 2023. Le tableau ci-dessous présente les étapes et les dates importantes.

Étapes importantes	Date
Appel à manifestation d'intérêt ouvert	Novembre 2022
Date limite de réception des manifestations d'intérêt	31 Janvier 2023
Les résultats du processus de sélection sont communiqués aux villes	A partir du 1er Mars 2023
Accord juridique finalisé et signé (prérequis pour faire une annonce officielle)	Mai 2023
Annonce des hôtes de la journée mondiale de l'habitat pour 2023 et 2024	Accord Commun

Expression d'intérêt pour accueillir l'observation globale de la Journée mondiale de l'habitat 2023 ou 2024

Une ville ou un pays souhaitant exprimer son intérêt pour accueillir officiellement la Journée mondiale de l'habitat en 2023 et/ou 2024 doit envoyer une communication officielle en anglais sur un papier à en-tête de l'organisation et une signature autorisée, soulignant sa capacité dans les domaines décrits dans les critères de sélection et indiquant son engagement à fournir une contribution financière de 400 000 dollars US (quatre cent mille dollars US) à ONU-Habitat, adressée à la directrice exécutive d'ONU-Habitat, Mme Maimunah Mohd Sharif.

La communication officielle doit être transmise dans les délais à l'adresse électronique suivante **unhabitat-whd@un.org**.

Veillez noter : Toute soumission qui ne répond pas aux critères, ou qui n'est pas présentée sur un papier officiel et dûment signée, ou reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Annexe 1

Accueillir la Journée mondiale de l'habitat

Les responsabilités spécifiques d'ONU-Habitat seront les suivantes :

ONU-Habitat désignera un point focal pour travailler avec le point focal local et l'équipe organisatrice.

ONU-Habitat fournira l'appui et le soutien nécessaires pour assurer le succès de l'organisation de l'événement en assumant les responsabilités suivantes

1. Conseil et soutien aux opérations et à la logistique

- Prodiguier des conseils à l'hôte sur la préparation de la Journée mondiale de l'habitat ;
- Aider à préparer les invitations des invités internationaux ;
- Soutenir la logistique et l'organisation des voyages des invités internationaux invités et parrainés en dehors du pays hôte ;
- Gérer l'inscription en ligne des participants internationaux ;
- S'engager avec la ville pour convenir du lieu et de la mise en place de celui-ci en fonction des besoins ;
- Envoi de matériel d'information et de promotion sur le lieu de la manifestation ;
- Tenir à jour la base de données et diffuser toutes les invitations internationales.

2. Invitations

- Inviter des représentants de haut niveau du système des Nations unies et des organisations internationales concernées ; la société civile ; des représentants des États membres, des maires et d'autres parties prenantes ;
- Inviter des représentants de la communauté diplomatique du pays hôte,
- Diffuser toutes les lettres d'invitation internationales, qui pourraient être signées conjointement.

ONU-Habitat invite à la manifestation des fonctionnaires des Nations Unies, des maires en dehors du pays hôte et des organisations et experts internationalement reconnus, des représentants de missions étrangères et d'autres partenaires, en étroite collaboration et consultation avec la ville. La Ville invitera à l'événement, en étroite collaboration avec ONU-Habitat, le plus haut représentant possible du gouvernement hôte et des représentants des ministères responsables de divers aspects de l'urbanisation, par exemple les ministères des gouvernements locaux, du logement, des infrastructures, du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des experts locaux, entre autres.

Dans la mesure du possible, les lettres d'invitation seront signées conjointement par ONU-Habitat et la ville, en utilisant des signatures électroniques à cette seule fin. Les parties se consulteront et conviendront si la signature électronique du maire de la ville hôte sera fournie à ONU-Habitat, ou si la signature du directeur exécutif d'ONU-Habitat sera fournie à la ville aux fins de la signature de la lettre d'invitation conjointe.

3. Publicité

- Préparer des kits d'information en ligne et des outils d'identification, une note conceptuelle pour la Journée mondiale de l'habitat, des déclarations pertinentes, des affiches et des bannières, des lettres d'invitation, le programme de la journée ;
- Fournir des informations aux gouvernements et aux parties prenantes sur le thème et le lieu de la célébration de la Journée mondiale de l'habitat par l'intermédiaire de la directrice exécutive d'ONU-Habitat ;
- Annoncer les événements de la célébration de la Journée mondiale de l'habitat dans le monde entier par tous les moyens disponibles, y compris des bulletins d'information ciblés, des médias sociaux et des publicités sur Internet ;
- Préparer et diffuser des communiqués de presse et porter l'événement à l'attention des médias internationaux ;
- Créer une page consacrée à la Journée mondiale de l'habitat sur le site web de l'ONU-Habitat en anglais.
- Streaming des célébrations via ONU Web TV.

4. Programme

- Fournir des orientations sur le programme principal de la Journée mondiale de l'habitat;
- Fournir des conseils sur le programme des manifestations parallèles, des ateliers, des séances de travail sur le lieu de la journée et, le cas échéant, sur la période précédant et suivant immédiatement la Journée mondiale de l'habitat.

5. Coordination de la remise du Prix d'honneur d'ONU-Habitat

- Gestion de l'appel à candidatures et des soumissions pour les prix ;
- Promotion des prix dans le monde entier par le biais de la publicité, des médias sociaux et de listes de diffusion ciblées ;
- Sélection des candidatures et mise en place d'un comité de sélection pour recommander les candidatures gagnantes ;
- Sélection des lauréats par le directeur exécutif de l'ONU-Habitat ;
- Publicité pour les meilleures pratiques sélectionnées et les gagnants.
- La présentation des prix conjointement par la directrice exécutive d'ONU-Habitat et la ville hôte.

Les responsabilités spécifiques de la ville seront les suivantes:

1. La ville désignera un point focal et une équipe d'organisation qui travailleront avec ONU-Habitat ;
2. La ville fournira à ONU-Habitat la liste des participants internationaux qu'elle souhaite inviter à l'événement pour qu'ONU-Habitat puisse la diffuser par la suite ;
3. La ville peut inviter toutes les personnalités identifiées, c'est-à-dire les maires ou les experts de la ville hôte à assister à l'événement tout en partageant les contacts avec ONU-Habitat ;
4. La ville invite les représentants de la communauté diplomatique du pays hôte ;
5. La ville fournira à ONU-Habitat un soutien financier d'un minimum de 400 000 USD (quatre cent mille dollars des États-Unis) 30 jours après la finalisation de l'accord juridique relatif au soutien fourni par ONU-Habitat pour l'événement accueilli en 2023. Pour l'accueil de l'événement en 2024, le soutien financier sera fourni au plus tard le 31 janvier 2024 ;
6. La ville fournit tous les services logistiques et informatiques nécessaires et couvre tous les coûts locaux liés à la préparation et à l'organisation de la Journée mondiale des villes ;
7. La ville fournit gratuitement à ONU-Habitat le soutien matériel et logistique nécessaire, y compris l'impression des marchandises, l'impression des badges, la mise à disposition de photographes et de vidéographes pour l'événement ;
8. La ville fournira, sans frais pour ONU-Habitat, les locaux nécessaires à l'événement et aux activités connexes qui se dérouleront dans la ville hôte, y compris les salles de conférence et d'ateliers, les zones de travail, les espaces et équipements de bureau, la salle de presse et la salle des médias ;
9. La ville assure une connexion Wi-Fi stable et gratuite sur l'ensemble du site, y compris tous les locaux dédiés à l'événement, pour tous les participants et fournit une connexion Internet à haut débit pour permettre également la connexion à d'autres sites dans le monde via l'Internet pour une transmission en direct. Elle prend en outre des dispositions pour fournir des services d'interprétation gratuits (y compris l'équipement) à toutes les réunions de l'événement dans au moins les deux langues de travail de l'événement, c'est-à-dire l'anglais et la langue locale si elle est différente de l'anglais, et ajoute, le cas échéant, pour l'ouverture/les séances de clôture, les autres langues officielles des Nations Unies ou toute autre langue qui pourrait s'appliquer en cas de participation de haut niveau de ce pays. Il est également conseillé de prévoir une langue des signes pour que la manifestation soit pleinement inclusive ;
10. La ville travaillera en partenariat avec ONU-Habitat pour tous les aspects liés à la réalisation de l'événement et fournira gratuitement à ONU-Habitat un lieu pour la célébration de la Journée mondiale des villes avec les installations suivantes :
 - Salle principale pour la célébration de l'observance mondiale avec suffisamment de places assises pour les invités et un podium surélevé pour les orateurs ;
 - Au moins deux avec jusqu'à quatre salles pour des tables rondes, des discussions techniques ou des événements parallèles sur le site, si cela est inclus dans le programme de la journée avec une capacité de diffusion en direct via ONU Web TV, ainsi que Zoom ou un logiciel similaire.
 - Une salle de conférence de presse ;

- Couverture photographique et vidéo de l'événement et d'autres réunions bilatérales du directeur exécutif avec un photographe officiel.
 - Espace pour l'exposition.
 - Bureau d'enregistrement, d'information et une bannière officielle sur le mur.
 - Un bureau pour le directeur exécutif d'ONU-Habitat pour les réunions bilatérales, aménagé avec du mobilier de direction (bureau, chaise pivotante, canapé/chaises, table basse) pour les réunions avec un maximum de 6 personnes, y compris le café/thé/snacks pendant toute la durée de la réunion ;
 - Un bureau avec un aménagement similaire à celui du directeur exécutif dans le cas d'un invité de haut niveau confirmé ;
 - Une voiture avec chauffeur désignée par le directeur exécutif pour la durée de l'événement ;
 - Un bureau pour le personnel d'ONU-Habitat (8 pax) avec une grande table de salle de réunion et 3-4 bureaux pour 4 pax chacun (avec papeterie et imprimante) avec café, thé et snacks servis tout au long de la journée ;
 - Un bureau pour le personnel de la ville et les autres employés de l'ONU-Habitat et un bureau dédié au personnel de l'ONU Web TV (tous avec une installation standard)
 - Déjeuner pour les invités et les hôtes internationaux ; et rafraîchissements (par exemple, de l'eau) pendant les réunions ; café/thé en-cas pendant les pauses ;
 - Système d'annonce publique et équipement pour PowerPoint, présentations vidéo et connectivité Internet dans chaque salle ;
 - Des services d'interprétation de l'anglais vers la langue locale si elle est différente de l'anglais et vice-versa ; et des langues supplémentaires selon les délégués confirmés
 - L'image de marque de la Journée mondiale des villes dans l'ensemble du site et l'utilisation d'une toile de fond dans le hall principal et les autres salles ;
 - Sécurité pour les délégués.
 - 5 mâts avec le drapeau de l'ONU en plus du drapeau de la ville locale ; le drapeau du pays peut être ajouté si un ministre du pays hôte est présent
11. La ville doit fournir des installations médicales adéquates avec du personnel parlant l'anglais/la langue locale pour les premiers secours en cas d'urgence dans la zone de l'événement. En cas d'urgence grave, la ville doit assurer le transport et l'admission immédiate à l'hôpital. Tous les frais médicaux encourus par la suite sont à la charge des participants. ONU-Habitat, en tant qu'invité à l'événement, ne sera en aucun cas responsable des frais médicaux d'un participant ;
 12. La Ville garantit la disponibilité de transports publics ou privés adéquats sur une base commerciale raisonnable pour tous les participants à l'Événement et les fonctionnaires d'ONU-Habitat à destination et en provenance de l'aéroport avant, pendant et après l'Événement, ainsi qu'à destination et en provenance des principaux hôtels et des locaux de l'Événement pendant la durée de l'Événement ;
 13. La Ville veille à ce que tous les participants à l'événement disposent d'un hébergement adéquat sur une base commerciale raisonnable ;
 14. La Ville s'engage à mettre en œuvre les activités et à fournir les services décrits dans l'accord par le biais de sa structure organisationnelle et en faisant appel à des professionnels désignés et conformément à ses besoins spécifiques tels qu'identifiés par la Ville ;
 15. La Ville engagera et fournira, à ses frais, du personnel local et des volontaires qui travailleront en étroite collaboration avec le personnel d'ONU-Habitat et sous la coordination générale de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat ou des personnes désignées par elle ;
 16. La Ville veille à ce que le personnel local soit disponible pour travailler pendant toute la durée de l'Événement et, si nécessaire, avant l'Événement ;
 17. La Ville peut, à la demande de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat ou de toute personne désignée par elle, prendre les dispositions nécessaires pour obtenir des effectifs supplémentaires du personnel local dont ONU-Habitat pourrait avoir besoin.
 18. La Ville peut installer des bannières de rue et des marques à des endroits stratégiques ;